



Rajout de fonction dans un poste occupé

Par **dyweneureka**, le **06/10/2012** à **01:48**

Bonjour,

Depuis 5ans je travail dans une grande entreprise, depuis Août 2011 j'ai changé de poste en qualité d'agent de maîtrise avec une liste de tâches assez conséquente.

Des journées courtes pour la totalité des fonctions que j'occupe.

En décembre 2011, moi et mes 4 collègues sur le même poste que moi nous avons été convoqué par la DRH pour nous apprendre qu'en plus de notre travail actuel nous allions prendre en charge la formation des nouveaux arrivants dans l'entreprise, ils ont calculés que pour cela ne prendrais que 15% de notre temps effectif de travail, et que pour palier à cela ils allaient recruter une 6ème personne et un changement de nom de notre fonction.

J'avoue que nous n'étions pas du tout d'accord avec l'idée en sachant que la formation est plutôt affilié à la DRH alors que nous étions des opérationnels, mais suite à la pression de la hiérarchie et au fait que la DRH ne nous proposer pas l'idée mais nous l'impose nous n'avons pas eut le choix.

Nous avons demandé que nos salaires soient révisés suite à notre montée en compétence soit valorisée cela a été refusé en bloc par la direction, même un effort sur la part variable n'a pas pu être discuté.

Depuis le 1er avril nous avons bien changé de nom de poste (je n'ai pas signé d'avenant d'ailleurs), nous avons été formé 2 jours pour être formateur et donc nous avons commencé les formations.

Sauf que nous sommes à 25% de notre temps de travail effectif en formation à la place des 15% prévus et surtout nous ne sommes pas 6 mais 4 ou 5 au mieux selon les mois (beaucoup de turn-over depuis l'arrivée des formations car tout le monde fuit)

Aujourd'hui je n'ai plus le temps d'exercer le métier et les tâches que je faisais avant, mon salaire n'a connu aucune évolution, normalement mon responsable hiérarchique me recevait

tous les mois pour la part variable et faire un bilan du mois, sauf que depuis le mois de mars et l'annonce du changement dans le poste je n'ai eut aucuns entretiens avec celui ci (mais j'ai bien une part variable), nous avons tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises mais rien ne se passe.

Que pouvons nous faire? Avons nous des droits dans ce cas?

Par **pat76**, le **09/10/2012** à **17:14**

Bonjour

Vous avez des délégués du personnel dans l'entreprise?